

Gerzat le 16 mai 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean ALBISETTI, Maire.
Mme Sylvie DI NALLO est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.
Après approbation, à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 25 Février 2019, l'ordre du jour est examiné.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 : après avoir élu Pierre MONTAGNON, président de séance pour le vote du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal a adopté, par 32 voix pour, les documents qui présentent les résultats suivants :

a) Présentation des résultats

Exercice 2018 seul	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 461 559,60	9 406 245,07	10 867 804,67
Dépenses	1 455 208,90	8 702 404,63	10 157 613,53
Résultat	6 350,70	703 840,44	710 191,14

Résultat de clôture	Investissement	Fonctionnement	Total
Situation fin 2017	152 005,43	1 986 571,84	2 138 577,27
Résultat exercice 2018	6 350,70	703 840,44	710 191,14
Résultat de clôture	158 356,13	2 690 412,28	2 848 768,41

b) Utilisation du résultat cumulé de fonctionnement : 2 690 412,28 €

<u>Affectation au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté"</u>	1 068 022,41
<u>Affectation en réserve au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"</u>	1 622 389,87
Total	2 690 412,28

Convention avec le SIEG : le Conseil Municipal, à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec le SIEG pour les opérations suivantes :

PROJETS	PARTICIPATIONS COMMUNALES
Eclairage aux abords de la Tour Sapis	17 100.48 €
Coffrets prises Place Pommerol et Vigeries	11 700.00 €
TOTAL	28 800.48 €

Tarif saison culturelle 2018 – 2019 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs suivants :

Date	Spectacle	Tarifs plein	Tarifs réduits*	Gratuité
18 mai	IGIT - chanson	12€	9€	(- de 12 ans)

Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse qui se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2022.

Décision modificative N° 1 : afin de régulariser certaines dépenses et recettes imprévues, le Conseil Municipal à l'unanimité a accepté les modifications de crédits en fonctionnement pour 61 460 € et en investissement pour un euro.

Subvention vidéoprotection : le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé le plan de financement pour le déploiement de caméras de vidéoprotection sur la commune et a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de subventions auprès de la Préfecture pour une demande de 72 000 € et solliciter 54 000 € auprès du Conseil Régional.

Subvention pour la réhabilitation de la maison paroissiale : dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison paroissiale, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention à hauteur de 87 600 € auprès de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du fonds de soutien métropolitain.

Avenant marché accessibilité : le Conseil Municipal, à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à signer deux avenants avec la société GROUPE BERNARD (surplus 1 500 €) et COLAS (surplus 3 000 €).

Informations marchés publics : Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal des marchés et avenants qu'il a signé dans le cadre de la délégation que lui a consenti le Conseil Municipal. Le montant total est de 153 699.05 €

Transformations de poste : suite au transfert d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale à la Commune, le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet et de supprimer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Recrutements occasionnels : le Conseil Municipal à l'unanimité a accepté le recrutement de 8 contrats d'engagement éducatif pour les vacances d'été 2019.

Construction école de musique : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le permis de construire pour la réalisation d'une nouvelle école de musique.

Vente commune à Mr MASSON : le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de céder la parcelle BK 1386 pour un montant de 50 000 €.

Vente commune à Mr CARDOSO : suite à une correction de superficie, le Conseil Municipal a délibéré à nouveau pour céder la parcelle BK 351 pour un montant de 31 825 €.

Avis sur vente d'immeuble : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable à la vente de l'immeuble BK 490 - BK 843 de l'EPF SMAF à Auvergne Habitat.

Transferts des biens de l'assainissement : dans le cadre du transfert métropolitain, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de céder ces réseaux.

Convention d'adhésion au service commun des autorisations du droit des sols : le Conseil Municipal à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec Clermont Auvergne

Métropole qui fixe les modalités de la mutualisation.

Modifications des statuts de la SEMERAP : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les modifications des statuts de la SEMERAP.